

Accords de soumission : le canton a-t-il les bons plans ?

Patrick Cerf (PS)

La Commission fédérale de la concurrence (COMCO) a indiqué, dans un communiqué diffusé le 17 février dernier, qu'elle étendait son enquête sur des soupçons d'ententes dans le domaine du génie civil et de la construction dans le canton de Jura. Elle porte désormais sur vingt entreprises, contre six au départ.

Pour rappel, en novembre 2025, la COMCO a ouvert une procédure contre six entreprises en raison de leur participation à d'éventuels accords de soumission. Vingt entreprises actives dans le canton du Jura sont ainsi soupçonnées d'avoir coordonné leurs offres et leurs prix pendant plusieurs années pour des marchés publics et privés. Plus de 150 appels d'offres dans le domaine du génie civil et du bâtiment entre 2016 et 2025 sont potentiellement concernés, selon la COMCO. L'enquête, qui pourrait durer jusqu'à trois ans, devra déterminer s'il existe effectivement des restrictions illicites à la concurrence.

La COMCO, comme la loi sur les cartels le lui permet, a révélé le nom des vingt entreprises visées par l'enquête. L'autorité de régulation a précisé que « les cartels de soumission augmentent les prix, rendent les entreprises inefficaces, constituent une entrave à l'innovation et nuisent ainsi tant à l'économie qu'aux pouvoirs publics. » Il est essentiel de rappeler que toutes ces sociétés bénéficient de la présomption d'innocence. Il est aussi à relever que le Jura n'est pas le seul canton concerné. Une procédure similaire dans le même secteur d'activité est en effet en cours depuis plus d'un an dans le canton de Neuchâtel. Elle concerne également plus d'une vingtaine de sociétés.

Dans la presse, on apprend que des ententes occasionnelles ont pu exister, mais dans des périmètres restreints. L'emballlement médiatique national autour de ces révélations jette toutefois l'opprobre sur tout un secteur et le dégât d'image est considérable.

Au-delà de l'enquête elle-même, cette situation invite également à s'interroger sur les mécanismes qui ont pu permettre l'émergence de telles pratiques présumées. On entend çà et là que des ententes ponctuelles permettraient de renforcer le positionnement des entreprises jurassiennes face à la concurrence intercantonale, voire internationale. De notre point de vue, la transparence des marchés publics – en particulier au niveau cantonal et communal – et le bon fonctionnement de la concurrence constituent des piliers essentiels de la confiance dans les institutions et de la bonne utilisation des deniers publics.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment le Gouvernement se positionne-t-il face à ces révélations d'ententes économiques présumées sur le territoire cantonal ?**
- 2. L'État était-il conscient du risque de telles pratiques dans les domaines concernés ?**
- 3. A-t-il mis en place des mesures pour les éviter ?**
- 4. Quels sont les leviers à disposition pour prévenir de telles pratiques sans mettre en péril les entreprises et, partant, l'emploi ?**
- 5. Comment a évolué la situation pour les entreprises locales ces dernières années ? Est-ce que le Gouvernement a le sentiment que notre tissu économique régional est soumis à une concurrence nationale et internationale de plus en plus agressive et pas forcément équitable en matière de respect de l'environnement et des conditions de travail ?**

6. **Est-ce que la définition désormais obligatoire de critères de durabilité dans les appels d'offres publics contribue à redonner toutes leurs chances aux entreprises locales ?**
7. **La plateforme d'échange en ligne SIMAP pour les marchés publics, qui se veut transparente, n'est-elle pas de nature à favoriser les ententes illicites ?**
8. **Le Gouvernement craint-il que d'autres secteurs économiques, comme le second œuvre ou l'informatique, par exemple, soient également touchés par ce phénomène ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Patrick Cerf (PS)

Co-signataires

- Lisa Raval (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Pierre-André Comte (PS)
 - Sarah Gerster (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - Valérie Bourquin (PS)
 - Françoise Schaffter Houlmann (PS)
 - Christophe Badertscher (PS)
 - Héroïse Girardin (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Pierre Sauvain (PS)
 - Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
 - Martial Farine (PS)
 - Chantal Gerber (PS)
 - Julien Loichat (PS)
 - Jeanne Lusa (PS)
 - Sandra Monnerat Choffat (PS)
 - Marion Stadelmann (PS)
 - Marina Zuber (PS)

Intervention déposée officiellement le 25 février 2026